

## Le projet de ludothèque itinérante du centre social a du plomb dans l'aile

Le directeur du centre social Le Lac estime insuffisante la subvention envisagée par la Caisse d'allocation familiale. Pour lui, il sera impossible de mettre en place ce service.



Après la ludothèque installée à l'école Esplanade, le centre social Le Lac souhaite créer une structure itinérante pour recréer de l'échange entre les familles sedanaises.

Même pas né, déjà presque enterré. Le projet de ludothèque itinérante à Sedan lancé par le centre social Le Lac (notre édition du 5 juillet) risque de ne jamais voir le jour.

Bruno Lemoine, le directeur du centre, attendait que la Caisse d'allocations familiales des Ardennes (Caf) participe à hauteur de 80 % pour l'acquisition d'un fonds de jeu, soit 27 000 euros sur un budget de 30 000 euros. Peine perdue : le conseil d'administration de la Caf a voté pour une aide de 50 % la semaine dernière.

Pour Bruno Lemoine, c'est beaucoup trop peu : « *On est bien conscient que la règle est que la Caf finance les projets des centres sociaux au maximum à 50 %, mais nous sommes désormais le seul centre social sur Sedan depuis la fermeture de celui de Torcy-Cités* ». Il dénonce un « *manque de cohérence* » dans le règlement de la Caf : « *La Caf devrait avoir une volonté politique volontariste cohérente avec les services de l'État sur les quartiers en difficulté. L'État a d'ailleurs accepté de nous aider sur cette ludothèque itinérante* », en participant à la subvention de 13 804 euros accordée par la grande agglomération Cœur d'Ardenne dans le cadre du contrat de ville pour la partie fonctionnement.

Le directeur de la Caf des Ardennes, Guillaume Morel, rappelle pour sa part que « *le règlement intérieur plafonne à 50 % les subventions pouvant être accordées aux projets des centres sociaux* ». Le conseil d'administration de la Caf a donc choisi via sa commission action sociale d'accorder le maximum d'aide autorisé au centre social le Lac. Guillaume Morel ajoute : « *Toutes les caisses d'allocations familiales de la région ne financent pas forcément les ludothèques. Dans les Ardennes, nous avons fait le choix d'en subventionner une dizaine, dont celle déjà existante au centre social, à hauteur de 5 520 euros par an pour son fonctionnement. C'est là aussi le maximum possible* » Le directeur de la Caf des Ardennes précise aussi que « *nous sommes l'un des principaux financeurs du centre social Le Lac* » et que « *si Monsieur Lemoine n'est pas satisfait de cette décision, il appartient à sa présidente de saisir notre conseil d'administration.* »

Cette ludothèque itinérante était prévue notamment à destination des habitants du centre-ville « *où il n'y a pas d'espace dédié aux familles* ».

Considérant que le montant des aides prévues par la Caf n'est pas assez important pour que le projet puisse aboutir, le directeur du centre social le Lac va proposer son annulation lors du prochain conseil d'administration. Il se dit également prêt à rendre les 13 804 euros donnés par Cœur d'Ardenne. De son côté, la présidente du « Lac » ne cache pas son embarras : « *En tant qu'administrateurs, on aimerait bien voir ce projet aboutir, explique Joëlle Bastien. On ne veut pas faire les choses à moitié, mais si on ne répond pas à nos exigences de financement, ça va être extrêmement difficile. C'est dommage car ces populations souffrent énormément.* »

Reste la possibilité pour le centre social de demander au conseil départemental et à la Ville de Sedan des subsides pour compléter le budget : « *On n'a pas demandé, on sait que ce sera refusé, tranche Bruno Lemoine. Sedan n'a aucune marge de manœuvre !* » « *C'est notamment dû à la baisse des dotations d'État. Et c'est pareil pour le conseil départemental.* », déplore Joëlle Bastien

La situation énerve Bruno Lemoine : « *Est-ce qu'il y a une vraie prise de conscience de l'état dans lequel se trouve la ville de Sedan avec trois quartiers classés prioritaires ? Ce n'est pas le moment de décourager les acteurs sur le terrain. On est en première ligne. Nous sommes les poilus de l'action sociale* ».

Boris MAROIS